



**Conseil d'administration des 6 et 7 octobre 2017
Relevé de décisions**

Présent(e)s :

Mesdames Monique ANSQUER, Béatrice BARBUSSE, Frédérique BARTHELEMY, Marie-Christine BIOJOUT, Sylvie BORROTTI, Marie BOURASSEAU, Martine BOUSSUGE, Chantal CESBRON, Pascale JEANNIN, Florence LALUE, Sylvie LE VIGOUROUX, Nadine MERCADIER, Jocelyne MOCKA-RENIER, Catherine NEVEU, Stéphanie N'TSAMA AKOA, Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE, Perrine PAUL, Betty ROLLET, Florence SAUVAL, Laetitia SZWED BODET, Brigitte VILLEPREUX.

Messieurs Joël DELPLANQUE, Renaud BALDACCI, Gilles BASQUIN, Pascal BAUDE, Jean-Luc BAUDET, Jacques BETTENFELD, Olivier BUY, Marie-Albert DUFFAIT, Christian DUME, Philippe DUMONT, Jean-Pierre FEUILLAN, Michel GODARD, Emmanuel GRANDIN, Benoit HENRY, Alain JOURDAN, Alain KOUBI, Nicolas MARAIS, Claude PERRUCHET, Alain SMADJA, Arnaud VILLEDIEU.

Invités : Messieurs André AMIEL et Jean-Pierre LACOUX (présidents d'honneur), Christian DELUY, Michel JACQUET, Michel PERSIAUX, Grégory PRADIER, et uniquement le vendredi : Thierry GAILLARD et Bruno ROLAND.

Excusé(e)s : Mesdames Evelyne BECCIA, Julie BONAVENTURA, Marie-José GAUDEFROY, Nodjialem MYARO.
Messieurs Philippe BANA, Philippe BERNAT-SALLES, Philippe BOUTHEMY, Daniel GOUGEON, Jean Louis GUICHARD, Jean-Marie NOEL, et Pascal WETTLE.

* *
*

Le 6 octobre 2017, la séance est ouverte sous la présidence de Jacques BETTENFELD à 14h05 à l'hôtel Marriott à Paris.

Une minute de silence est observée en mémoire de Messieurs Marc MEJAN, Alain MOUCHEL et Philippe MEDARD disparus récemment. Les membres du Conseil d'administration adressent leurs sincères condoléances aux familles.

Séance du Conseil d'administration

Béatrice BARBUSSE et Alain JOURDAN introduisent le premier point à l'ordre du jour portant sur les rôles et les fonctions des administrateurs (trices) en rappelant sa composition à travers la représentation des différents collèges (territoires métro et ultra-marins, secteurs professionnels, entraîneurs, joueurs et juges-arbitres).

Jacques BETTENFELD souligne les possibilités de chacun de questionner sur les différents sujets traités, les décisions à voter, qui nécessairement infléchiront la trajectoire de la fédération. Il invite les administrateurs (trices) à faire savoir leur intérêt et leurs possibilités/disponibilités de travailler sur des sujets utiles à l'évolution de la FFHANDBALL.

ENQUETE « CLUB DE HANDBALL D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Arnaud SAUROIS, maître de conférences associé, présente le cadre général des résultats de l'enquête réalisé pour la FFHANDBALL en partenariat avec l'université de Poitiers, concernant « **le club de handball d'aujourd'hui et de demain** ».

Franck SAVOIRIN et Valentin GUYONNET, étudiants en management du sport à l'université de Poitiers remercient au préalable la FFHANDBALL et notamment Nicolas BARBEAU, Bruno ROLLAND et Thierry GAILLARD pour leur accueil dans le cadre de leur stage et leurs contributions, puis ils déclinent plus précisément les conclusions de l'enquête.

Les membres du Conseil d'administration débattent de l'enquête et des suites à donner.

Michel GODARD pose le principe de réfléchir à **la méthodologie d'accompagnement des clubs (qui sont tous différents)**. Comment utiliser les résultats de cette enquête pour nourrir **la formation (objectifs et modalités d'action) des dirigeants et des professionnels des clubs** ? car c'est cela dont il s'agit. Comment conduire **l'action de formation de proximité** ? Et qui peut la conduire ?

Comment faire en sorte d'amener les dirigeants et les professionnels des clubs à **mieux analyser leur environnement social (et sociétal), politique et sportif** afin de proposer **une offre de pratiques adaptée voire innovante dans leur contexte**, ainsi qu'un modèle économique ajusté, notamment aux réalités des subventions publiques ?

Michel GODARD pense qu'il faut **partir des réalités du terrain, qu'il faut responsabiliser les structures en charge de la formation de proximité et leur faire confiance, qu'il faut plus de « décentralisation » de notre politique sportive.**

Thierry GAILLARD complète en apportant des réflexions sur les indicateurs utilisables.

Perrine PAUL interroge les limites de développement liées **aux manques d'équipements** ou à des pratiques d'autres sports plus développés localement.

Béatrice BARBUSSE intervient au regard du contexte national et **des possibilités qui risquent d'être quasi nulles pour les deux prochaines années**. Toutefois, elle souligne que l'observatoire du sport de l'université de Poitiers peut **nous éclairer par rapport aux autres fédérations sportives.**

Marie-Christine BIOJOUT, Alain JOURDAN et Jean-Luc BAUDET précisent leurs intérêts pour l'enquête et la nécessité **de poursuivre cet observatoire à l'avenir**, tout en l'utilisant **en lien avec le pacte de développement.**

Bruno ROLLAND apporte des précisions sur l'outil « stat planet » (utilisé pour les besoins de l'enquête) et son intérêt pour les années à venir au regard des différents projets d'enquêtes en gestation.

Sylvie LE VIGOUROUX intervient pour apporter son regard sur **les problématiques RH et plus largement la question du coût du handball.**

Nicolas MARAIS pointe **le dynamisme important des clubs** et donne son avis sur les problématiques d'équipement.

Jacques BETTENFELD émet le souhait que cette enquête puisse être **élargie à d'autres fédérations sportives** à titre de comparaison.

Plus largement, des échanges entre les membres du Conseil d'administration et Arnaud SAUROIS ponctuent le débat global sur cette enquête et les perspectives pour poursuivre l'amélioration continue de la pertinence des résultats.

LES VOEUX DES LIGUES

Claude PERRUCHET présente les vœux des ligues reçus au 3 octobre 2017 :

- **3 vœux de la ligue du Centre-Val de Loire :**
 - Droit de formation dans le régime général : ce vœu fera par ailleurs l'objet d'une proposition de la DTN en vue d'une refonte complète du dispositif,
 - Mutation d'entraîneurs et CMCD : ce vœu fait par ailleurs l'objet d'une proposition de la CNSR,
 - Intégrer la pratique « Babyhand » dans le guide financier (domaine non compétitif) avec un tarif approprié pour la licence correspondante.

- **4 vœux de la ligue PACA :**

- Modification rédactionnelle sur le formulaire d'autorisation parentale pour mineurs,
 - Autoriser un nombre de licence B supérieur en féminines : au regard de l'avis défavorable du CA de la ligue, ce vœu n'aurait pas dû être transmis,
 - Mentionner dans le guide financier l'âge minimum pour les licenciés « loisir » (+ 16 ans),
 - Offrir la possibilité, dans certains cas, pour l'accompagnateur de JAJ d'intervenir par le dépôt d'un TMA.
- **4 vœux de la ligue des Pays de la Loire :**
 - Rectifier et compléter un alinéa de l'article 110 des règlements généraux, concernant les demandes à évoluer dans des divisions inférieures,
 - Permettre, au niveau départemental, de mettre en place des compétitions après l'assemblée générale, en fonction des engagements,
 - Simplifier les pièces à fournir lors d'une mutation hors période,
 - Créer un type de licence permettant le contrôle des restrictions prévues à l'article 57.1.4 des règlements généraux. Ce vœu fait par ailleurs l'objet d'une proposition de la CNSR.
- **3 vœux de la ligue d'Ile de France :**
 - Modalités et ordre de remplacement d'un juge arbitre absent sur une rencontre,
 - Eviter, à terme, qu'un marché des animateurs et des accompagnateurs d'équipes ne remplace celui des arbitres, en rendant la fonction d'animateur et d'accompagnateur d'équipe uniquement comptabilisée en CMCD pour le club initial,
 - Autoriser les joueuses de 15 et 16 ans et les joueurs de 16 ans à évoluer en compétition territoriale adulte des plus bas niveaux.

Claude PERRUCHET rappelle (article 3.2 du règlement intérieur) que « *ces propositions sont d'abord enregistrées et validées par la commission nationale des statuts et de la réglementation pour, ensuite, être examinées par la (ou les) commission(s) nationale(s) compétente(s)* ».

La CNSR les examinera lors de sa réunion plénière du 25 novembre 2017, mais les vœux des ligues seront d'ores et déjà être transmis aux commissions fédérales.

VALIDATION DES PROCES VERBAUX DES PRECEDENTS CA

Les membres du Conseil d'administration valident les procès-verbaux :

- de la réunion du 14 mars 2017 avec 7 abstentions ;
- de la réunion du 31 mars 2017 à l'unanimité ;
- de la consultation électronique du 2 juin 2017 avec 2 abstentions ;
- de la consultation électronique du 16 juin 2017 avec 1 abstention.

SUITE DU DOSSIER DES PARIS SPORTIFS DOUTEUX

Jacques BETTENFELD aborde le dossier en expliquant les différentes étapes qui se sont succédées depuis la dernière assemblée générale de Créteil, et notamment l'engagement de nouvelles poursuites disciplinaires à l'encontre de Luka et Nikola Karabatic suite au bureau directeur fédéral du 15 septembre dernier.

COMMISSION ETHIQUE ET CITOYENNE

Jacques BETTENFELD présente l'obligation pour les fédérations délégataires, issue de la loi du 1^{er} mars 2017, de constituer un comité d'éthique et déontologie et d'établir une charte en la matière avant le 31 décembre 2017. Il explique les prérogatives de la commission, les étapes de sa mise en œuvre ainsi que la composition validée lors du bureau directeur du 22 septembre 2017.

Arrivée de Joël DELPLANQUE qui prend la présidence de la séance.

PACTE DE DEVELOPPEMENT

Alain KOUBI et Alain JOURDAN présentent le Pacte de développement aux membres du Conseil d'administration qui en débattent à travers l'esprit, les finalités et les principes.

Joël DELPLANQUE prend ensuite la parole pour rappeler le rôle déterminant des administrateurs dans le cadre de ce Pacte et le relie plus largement au programme fédéral de la mandature.

Il rappelle que le Pacte doit être une notion de partage qui est co-construite avec les administrateurs sur les trois orientations présentées initialement : performance sportive, accompagnement et réussite de la décentralisation, ainsi que les questions liées aux engagements de la FFHANDBALL sur le rôle éducatif, social et sociétal du club et des structures fédérales.

En conséquence, il insiste sur le dialogue politique qui doit être instauré à tous les niveaux de notre fédération et en fonction des responsabilités de chacun.

Il conclut en attirant l'attention de tous sur sa volonté d'entrée dans la Maison du handball avec une vision précise de la meilleure organisation possible ainsi que de celle des territoires.

PARTENARIAT AVEC LE DIFFUSEUR BEINSPORT

Joël DELPLANQUE évoque la couverture médiatique des équipes de France et informe les membres du Conseil d'administration du renouvellement du contrat avec beIN Sports pour couvrir les matchs des équipes de France A masculine et féminine ainsi que le championnat LFH. La Coupe de France fera quant à elle l'objet d'un appel à candidatures dans les prochaines semaines.

RESULTATS DES EQUIPES DE FRANCE JEUNES

Joël DELPLANQUE se félicite des résultats des équipes de France cet été. Il souligne la qualité de l'encadrement, des joueuses et joueurs et de toutes les personnes qui ont contribué à ces réussites.

PROGRAMME DES EQUIPES DE FRANCE A

Jean-Pierre FEUILLAN, en l'absence de Philippe BANA pour raisons personnelles, décline le programme des équipes de France :

- la Golden League masculine en Norvège fin octobre 2017,
- le tournoi RAZEL BEC les 24 et 26 novembre 2017 à Coubertin pour l'EdF féminine,
- France-Angola féminin à Metz le 29 novembre 2017,
- les championnats du monde féminins en Allemagne du 2 au 17 décembre 2017,
- La Golden League masculine le 4 janvier à Rouen et les 6 et 7 janvier 2018 à l'AccorHôtel Aréna,
- les championnats d'Europe masculins en Croatie du 12 au 28 janvier 2018,
- les deux matchs tests prévus en France au mois de mars 2018 pour l'EdF féminine,
- l'étape de Golden League au Danemark en avril 2018 pour l'EdF masculine,
- la tournée de l'EdF masculine prévue en Guadeloupe au mois de juin 2018 avec l'équipe du Danemark,
- la tournée de l'EdF féminine prévue en Martinique au mois de juillet 2018 avec l'équipe de Norvège,
- l'étape de la Golden League féminine prévue en septembre 2018 au Danemark et pour laquelle des discussions sont en cours pour qu'elle se déroule en France,
- les deux matchs qualificatifs pour l'Euro 2020, dont un en France, de l'EdF masculine en octobre 2018,
- le championnat d'Europe féminin en France en décembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

* *
*

Le 7 octobre, sous la présidence de Joël DELPLANQUE, la séance est ouverte à 9h à l'hôtel Mariott à Paris.

PRESENTATION BUDGETAIRE

Alain SMADJA débute sa présentation par un rappel du rôle déterminant du Conseil d'administration quant à la validation des comptes, du projet de budget et plus largement de la bonne gestion financière de la FFHANDBALL.

Il rend compte de l'exécution à date du budget prévisionnel 2017 et donne des indications sur une projection de réalisation au 31/12/2017.

Il indique les objectifs budgétaires pour l'olympiade dont débattent les membres du Conseil d'administration. Il est notamment question de la pluri-annualité des budgets à compter du budget 2018, de la préparation d'un budget d'investissement, de la refonte du plan comptable analytique, des primes de résultat des équipes de France.

Pour parvenir à ce travail, il informe les membres du Conseil d'administration de la mise en place d'un service de contrôle de gestion depuis septembre 2017.

De plus, il rappelle la mise en place du groupe de travail spécialisé sur les sujets financiers qui a principalement pour but d'accompagner les territoires dans la structuration de ces domaines.

En conclusion, Alain SMADJA fait part de ses préconisations concernant les comptes annuels et les budgets.

LES GRANDS EVENEMENTS

↳ BILAN DU MONDIAL 2017

Après redistribution aux ligues d'un million d'euros, le bilan financier du Mondial est positif de 584K€. Les statuts de l'association CO Mondial 2017 ayant été modifiés pour viser désormais tous les événements internationaux organisés en France, la somme précitée a été affectée à l'organisation du championnat d'Europe féminin 2018.

↳ EURO 2018

Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE fait un point d'étape sur l'organisation de l'Euro 2018. Elle donne quelques repères de compréhension sur l'histoire de la compétition, précise que la France organise pour la première fois un tel événement et fait part des enjeux ainsi que des objectifs.

Elle évoque ensuite la billetterie lancée le 27 septembre dernier et explique les choix stratégiques retenus. Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE souligne ensuite l'importance de la communication. Elle en appelle aux membres du Conseil d'administration pour relayer tous les supports mis à disposition, particulièrement sur leurs sites internet respectifs et via les kits de communications disponibles par le biais de Central'hand.

Elle conclut sa présentation avec les prochaines échéances, notamment l'opération J-1 an le 29 novembre 2017 à l'occasion du match France – Angola féminin à Metz.

MAISON DU HANDBALL

Michel JACQUET établit un rapport de l'état d'avancement du chantier de la Maison du handball. Il débute par la description de l'environnement immédiat puis détaille les divers espaces d'activités qui composent le bâtiment. Il décrit ensuite le plan de financement de l'investissement. Puis il expose les différents travaux relatifs à la muséographie et conclut avec la présentation d'une chambre type destinée à accueillir des stagiaires.

Les membres du Conseil d'administration débattent de toutes ces perspectives.

QUESTIONS DIVERSES – MISES A JOUR REGLEMENTAIRES

Claude PERRUCHET rappelle l'origine et les objectifs de la mise en place des conventions entre clubs et en dresse un bilan à ce jour. Il souligne notamment les dérives constatées en ce qui concerne les conventions « -18 ans » pour évoluer en championnat de France et signale que sa commission sera vigilante pour que soit respecté l'esprit qui a prévalu à la mise en place du dispositif. La CNSR s'attachera particulièrement à vérifier que ces conventions sont bien le résultat de propositions motivées des équipes techniques régionales (ETR).

En outre, le Conseil d'administration valide à l'unanimité les modifications des articles 28.3.1, 28.3.2 28.4.2 et 29.6 ainsi que le tableau 1 de l'article 29.9 des règlements généraux, visant à prendre en compte les décisions de la dernière AG issues de la réforme de l'arbitrage.

Le CA adopte à l'unanimité les modifications ci-après annexées.

CONCLUSION

Joël DELPLANQUE conclut ce Conseil d'administration en précisant qu'il souhaite que le prochain prévu au mois de mars 2018 se tienne en Région, autant que faire se peut. Il souhaite, à cette occasion, faire un point sur l'avancée mutuelle des projets, sur les décisions à prendre concernant les dispositions réglementaires et sur la réforme des droits de formation entre autres.

Plus avant, Il en profite pour insister sur **la notion de confiance** qui doit régir les rapports entre les territoires et la fédération dans le cadre, notamment, des pactes de développement ; il fait part de sa volonté que soit mis en exergue sur le site fédéral les différents pactes de tous les territoires.

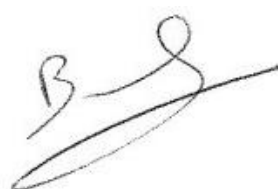
Joël DELPLANQUE fait ensuite un focus sur les missions qui viennent d'être confiées à Claude ONESTA par la ministre des sports, un point rapide sur l'organisation de l'assemblée générale de la Réunion en avril prochain et un point d'étape sur la mise en œuvre des Projets de performance fédéraux masculin et féminin.

Au final, il dit combien est grande la fierté de la perspective d'entrer dans la Maison du handball et espère qu'elle remplira de bonheur tous ceux qui y viendront.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.



Joël DELPLANQUE
Président



Béatrice BARBUSSE
Secrétaire générale

Les sujets non traités :

- *Réforme de la ligue des champions*
- *Euro masculin 2022*

Modification des règlements généraux pour 2017-18

28.3 Domaine arbitrage

Il convient de se reporter à l'article ~~5 des dispositions concernant l'arbitrage~~ 91 des présents règlements généraux.

28.3.1 Socle de base

Il comprend :

— 2 juges-arbitres de grade ~~régional ou~~ national ou territorial T1-T2 pour les clubs de LFH (D1F) et LNH (D1M et D2M). Ces juges-arbitres doivent avoir effectué au moins 11 arbitrages au niveau national ou régional ~~ou national~~ avant le 31 mai.

— 2 juges-arbitres dont au moins un de grade ~~régional ou~~ national ou territorial T1-T2, pour les clubs évoluant dans un championnat du régime général (D2F, N1M, N1F, N2M, N2F, N3M, N3F).

Les juges-arbitres de grade ~~régional ou~~ national ou territorial T1-T2 doivent avoir effectué au moins 11 arbitrages officiels au niveau ~~régional ou~~ national ou régional avant le 31 mai.

Les juges-arbitres de grade ~~départemental~~ territorial T3 doivent avoir effectué au moins 11 arbitrages au moins au niveau départemental avant le 31 mai.

Dans tous les cas, ces juges-arbitres sont également comptabilisés dans les ressources du club.

Les juges-arbitres titulaires d'une licence blanche ne peuvent, en aucun cas, être pris en compte en vue de satisfaire aux exigences du socle de base du club dans lesquels ils possèdent cette licence.

28.3.2 Seuil de ressources

Il est établi en fonction du niveau sportif de l'équipe de référence et se calcule en points.

Pour atteindre le seuil défini, le club utilise ses ressources dans le domaine de l'arbitrage :

— juges-arbitres ~~départementaux~~ territoriaux T3 ayant effectué au moins 11 arbitrages officiels (60 pts),

— juges-arbitres ~~régionaux~~ territoriaux T1-T2 ayant effectué au moins 11 arbitrages officiels au niveau régional ou national (90 pts),

— juges-arbitres nationaux ayant effectué au moins 11 arbitrages officiels au niveau régional ou national (90 pts),

— accompagnateurs de juges-arbitres jeunes ayant effectué au moins 7 interventions officielles (30 pts),

— juges-superviseurs de juge-arbitre ayant effectué au moins 5 interventions officielles (30 pts),

— juge-délégué ayant officié au moins 7 fois (30 pts).

Un bonus est appliqué selon la situation en formation des juges-arbitres dans la saison en cours :

· juge-arbitre ~~départemental~~ territorial T3 en formation de juge-arbitre ~~régional~~ territorial T2 : 30 points

· juge-arbitre ~~régional~~ territorial T1 en formation de juge-arbitre national : 40 points

Ce bonus vient s'ajouter au total des ressources identifiées.

28.4 Domaine Juges-arbitres jeunes (JAJ)

Il convient de se reporter à l'article ~~6 des dispositions concernant l'arbitrage~~ 91.6 des présents règlements ~~relatives au statut du juge-arbitre jeune~~.

28.4.2 Seuil de ressources

Il est établi en fonction du niveau sportif de l'équipe de référence et se calcule en points.

Pour atteindre le seuil défini, le club utilise ses ressources dans le domaine des juges-arbitres jeunes, dûment référencés dans Gesthand :

— juges-arbitres jeunes ~~club (découverte)~~ territoriaux T3 (ex juges-arbitres jeunes club) dûment référencés, ayant effectué 5 arbitrages officiels avant le 31 mai (40 pts),

— juges-arbitres jeunes ~~départementaux (consolidation)~~ territoriaux T2 (ex juges-arbitres jeunes départementaux) dûment référencés ayant effectué 5 arbitrages officiels avant le 31 mai (60 pts),

— juges-arbitres jeunes ~~régionaux (apprentissage)~~ territorial T1 (ex juges-arbitres jeunes régionaux) dûment référencés ayant effectué 5 arbitrages officiels avant le 31 mai (80 pts),

— fonctionnement reconnu d'une école d'arbitrage labellisée (60 pts).

29.6 Échéancier et voies de recours (applicable pour tous niveaux : national et territorial) ~~régional et départemental~~)

29.9 Tableaux de référence 2017-18

Tableau 1 : Socle de base 2017-18

Exigible le 31 mai 2018.

DOMAINE SPORTIF					
	D1	D2	N1	N2	N3
Masculin	Deux équipes (-11 ans), ou (-12 ans), ou (-13 ans), ou (-14 ans), ou (-15 ans) ou (-16 ans) ou (-17 ans) ou (-18 ans) du même sexe que l'équipe de référence engagées dans un championnat national ou territorial				
Féminin					
DOMAINE TECHNIQUE					
	D1	D2	N1	N2	N3
Masculin	Un entraîneur fédéral et un entraîneur interrégional		Un entraîneur interrégional (ou plus) et un animateur de Handball (ou plus)		
Féminin					
Licences blanches non acceptées					
DOMAINE ARBITRAGE					
	D1	D2	N1	N2	N3
Masculin	2 juges-arbitres de grade national ou territorial T1-T2		2 juges-arbitres, dont au moins un de grade territorial T1-T2		
Féminin	ayant effectué au moins 11 arbitrages au niveau national ou régional au 31 mai 2018		ayant effectué au moins 11 arbitrages au niveau national ou régional au 31 mai 2018 (les juges-arbitres de grade territorial T3 doivent avoir effectué au moins 11 arbitrages au moins au niveau départemental au 31 mai 2018)		
Licences blanches non acceptées					
DOMAINE JUGES-ARBITRES JEUNES					
	D1	D2	N1	N2	N3
Masculin	2 juges-arbitres jeunes* (nés en 1999, 2000, 2001, 2002 et 2003 uniquement) ayant effectué au moins 5 arbitrages au 31 mai 2018**				
Féminin					
* Référencés et validés dans Gesthand					
** Pour les tournois, 2 arbitrages maximum seront pris en compte					
Licences blanches non acceptées					